

Département de la Marne

Commune de SAINT JUST SAUVAGE

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage au 1/2000^e
SAUVAGE

2.1

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du :
Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Limites communales	Emplacements réservés
Limites de zones	Elargissement via de la Croix Bégar (100 m ² communale)
Eléments de protection (L.151-23)	Extension plots scabres (1000 m ² communale)
prairies à préserver	Elargissement orage (22 m ² conseil départemental)
Boisés à préserver	Emprise concédée
Ressources du sous-sol à préserver (R.151-34 2°)	Eléments bâtis à préserver (L.151-19)
Emprises susceptibles de faire l'objet de demandes (autorisation d'exploiter (avis règlement écrit))	Murs, et façades protégés
OAP	Bâtimens
Périmètre des OAP	1 Eglise de saint just
	2 Villa Xilème
	3 Ancienne usine
	4 Ancien lavoir
	5 Château de saint just
	6 Front bâti
	7 Eglise
	8 Mairie de saint just
	9 Maisons bourgeoises quai du canal des Moulins
	10 Corps de logis du château
	11 Moulin de Sauvage
	12 Murs du château

